MAIRIE
DE
**SAINT-LARY-SOULAN**
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB/RP

**N° 2026 - 184**

**OBJET**

**Modernisation du club-house tennis et renforcement de l'offre sportive**
**Demande de subventions**

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **12**
**+ 3 procurations**

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie le 16 octobre 2026 selon le relevé de décisions

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **quinze octobre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2026

**Présents** : MM. Ombeline PEREZ, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Madame Edwige MIEYAN à Madame Sabrina PONS
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Manuel BERNIA
Procuration de Monsieur Yorick SOHM à Madame Ombeline PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
**Madame Alexia PONS** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

Le complexe de tennis de Saint-Lary-Soulan, situé rue Mirabelle, est un atout majeur pour l'attractivité touristique et la vie associative locale.

Le club-house nécessite, en tant qu'équipement d'accueil, une remise aux normes et un réaménagement d'envergure afin de répondre aux enjeux d'attractivité touristique.

Ces travaux de modernisation permettront de proposer une offre de loisirs sportive de qualité toute l'année, renforçant l'attractivité de la station au-delà de la saison hivernale, au bénéfice des résidents permanents et des vacanciers.

Ce projet offrira un cadre d'accueil sécurisé, moderne et accessible (notamment aux Personnes à Mobilité Réduite - PMR) pour l'école de tennis, les adhérents, les jeunes et l'organisation des compétitions.

Afin de permettre le démarrage du projet, Madame le Maire propose de solliciter de l'ensemble des partenaires financiers de la collectivité les subventions les plus élevées possibles au titre de cette opération dont le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Coût d'objectif global | : | 156 431,00 € HT (187 717,20 € TTC) |
| Financement : | | |
| Etat (DETR-DSIL-FNADT) | | 75 000,00 € (47,94 %) |
| Département (FAR 2026) | | 22 500,00 € (14,38 %) |
| Fédération Française de Tennis | | 12 000,00 € ( 7,67 %) |
| Autofinancement | | 46 931,00 € (30,00 %) |

En fonction de ces éléments, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Oui l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-184-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

Décide :

- D'approuver le projet de modernisation du club-house tennis et de renforcement de l'offre sportive et d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 156 431,00 € HT (187 717,20 € TTC) et de solliciter de l'ensemble des partenaires financeurs de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.

- De charger Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 octobre 2026

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

**Le Maire,**

**Ombeline PEREZ**

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-184-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026